

Taxe d'accise—Loi

devrait. Le nouveau gouvernement fait comme son prédécesseur: il trafique le régime fiscal pour que les particuliers assument une part plus grande encore des dépenses publiques en augmentant leurs impôts ou en exigeant davantage pour les services qu'il leur assure. La part des sociétés diminue sans cesse et continuera de diminuer à l'avenir.

A cause de la politique fiscale de l'ex-gouvernement libéral que poursuit aujourd'hui le gouvernement actuel, mais avec plus de détermination, le régime fiscal s'est transformé peu à peu, depuis 12 ans, pour devenir un ensemble de mesures compliquées qui permet aux sociétés de payer bien moins que le taux officiel de 50 p. 100 qu'elles devraient payer en principe. En 1980, grâce à une série de dégrèvements fiscaux, elles ont réussi à réduire ce taux d'imposition à 23 p. 100.

La liste florissante des concessions fiscales que les gouvernements ont accordées aux entreprises a contribué au fil des années à transférer le gros du fardeau fiscal des sociétés aux particuliers. En 1951, les sociétés payaient 28 p. 100 de tous les impôts canadiens. En 1981, en raison de toute une variété de concessions et d'exonérations, elles n'en payaient plus que 17 p. 100. Par contre, au cours de la même période, soit de 1951 à 1981, les particuliers ont vu leurs impôts passer de 24 à 43 p. 100. Voilà pourquoi les simples citoyens vivent moins bien qu'ils le pourraient et, vu la réduction de leur pouvoir d'achat, ne sont plus capables de se procurer les biens et les services que fournissent les entreprises canadiennes.

Voyons un peu comment fonctionnent vraiment ces concessions fiscales accordées aux entreprises. L'un de mes collègues a signalé qu'à l'heure actuelle, l'infirmière célibataire type dont le revenu est de \$25,000 paie \$5,800 d'impôt sur le revenu. Il a signalé en outre que l'instituteur célibataire du niveau secondaire dont le revenu est de \$33,000 par année verse en impôt 26 p. 100 de son revenu. D'autre part, voyons un peu ce que paient certaines grandes entreprises. La société Husky Oil, dont l'actif s'élève à 561 millions de dollars et dont le revenu brut atteint 22 millions de dollars par année, ne verse en fait en impôt que l'équivalent de 5 p. 100 de son revenu . . .

M. Mayer: Votre ancien chef en est un administrateur.

M. Orlikow: Monsieur le Président, mon collègue le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) me signale que notre ancien chef—j'imagine qu'il veut dire M. Douglas—est administrateur de cette société pétrolière. Et alors? Je ne prétends pas que la société en question fait quoi que ce soit d'illégal ou de malhonnête. Elle se contente de faire uniquement ce à quoi le gouvernement l'autorise. Je serais surpris que le ministre qui représente la circonscription de Portage-Marquette défende un régime qui autorise la société Husky Oil à ne verser que 5 p. 100 d'impôt sur son revenu annuel de 22 millions de dollars, alors qu'il oblige les agriculteurs et les petits entrepreneurs de sa circonscription à payer beaucoup plus. J'aimerais bien qu'il aille dans sa circonscription et qu'il tente de justifier cet énorme écart aux yeux de ses électeurs.

Examinons maintenant le cas de la société Consolidated-Bathurst Limited, monsieur le Président. Bien qu'elle ait accumulé un revenu avant impôt de 79 millions de dollars, non seulement elle n'a pas payé d'impôt en 1982, mais elle a encore demandé un crédit de 3.6 millions de dollars à déduire de ses impôts futurs. La société Shell Canada, l'une de nos plus grandes sociétés pétrolières, possède un actif de 4.7 milliards de

dollars; or, elle n'a pas payé le moindre cent d'impôt en 1982, en dépit du fait qu'elle disposait d'un revenu avant impôt de 302 millions de dollars. Qui plus est, elle a obtenu un crédit d'impôt de 47 millions de dollars qu'elle pourra utiliser pour réduire ses impôts futurs. Je me demande vraiment combien de particuliers au Canada jouissent de conditions aussi avantageuses.

En 1954, le gouvernement fédéral au pouvoir à l'époque a perçu 1.17 milliard de dollars d'impôt sur le revenu des particuliers, soit un peu plus que le 1.05 milliard de dollars qu'il a touché des sociétés. Par contre, en 1982, le gouvernement fédéral a perçu 26 milliards de dollars d'impôts sur le revenu des particuliers, et seulement 8 milliards d'impôts sur le revenu des sociétés. Ce qui veut dire que les particuliers assument 76 p. 100 du fardeau fiscal, alors que les sociétés n'en assument que 24 p. 100.

Qu'est-ce qui se passe vraiment dans notre régime fiscal, monsieur le Président? Le report des impôts est l'un des principaux mécanismes par lesquels le régime fiscal permet aux sociétés d'alléger leur fardeau fiscal. Les sociétés accumulent des milliards de dollars d'impôts reportés. C'est le terme officiel par lequel les fonctionnaires désignent ces impôts. Cependant, le mot «reporté» est trompeur, car dans la plupart des cas, les corporations peuvent remettre indéfiniment à plus tard le paiement de leurs impôts et, partant, conserver leur argent indéfiniment. En fait, un porte-parole de la Société Consolidated-Bathurst, M. Jean-Jacques Carrier, a déclaré carrément ceci au sujet des impôts reportés:

Si vous me demandez quand nous comptons les payer, je vous dirai jamais.

Il n'a pas dit qu'il les paierait l'année prochaine ou l'année suivante ou d'ici quelques années, lorsque sera complété le programme d'expansion et de modernisation que la société a entrepris, du moins je l'espère. M. Carrier a précisé qu'il entendait ne jamais payer ces impôts reportés. Or, ce qui est vrai pour la Consolidated-Bathurst l'est tout autant pour les sociétés Inco et Canadien Pacifique et pratiquement toutes les grandes sociétés du pays.

C'est ce genre de régime qui explique que les états financiers de 1982 de la société Consolidated-Bathurst laissent voir un taux d'imposition de 34.7 p. 100 alors même que cette société n'a payé aucun impôt sur le revenu. Les impôts reportés s'accumulent dans les comptes des sociétés.

● (1220)

En 1971, ils s'élevaient à 2.78 milliards de dollars. A la fin de 1980, ce montant avait presque décuplé, passant à 24.24 milliards de dollars. Nul n'est besoin d'être un radical pour dénoncer cet état de choses. Un ancien ministre libéral, M. Eric Kierans, a signalé que pour les nouvelles petites entreprises, l'amortissement et les avantages fiscaux qui sont consentis aux sociétés ne servent à rien, car elles ne réalisent pas des profits suffisants pour leur permettre de reporter leurs impôts.

Si le gouvernement s'inquiète du déficit, il devrait s'adresser à ceux qui ont de l'argent. Il devrait s'en prendre aux sociétés qui ont reçu des milliards de dollars sous forme d'impôts reportés qui ne seront jamais remboursés. Je m'opposerais beaucoup moins aux exemptions d'impôt aux sociétés si l'on pouvait me convaincre que ces exemptions servent à accroître l'efficacité de ces sociétés et à remédier à l'énorme dégradation de l'environnement causée par tant de sociétés minières et forestières